



Signes de Vie

#48

Le journal des Adapei 31 et 32

Mai 2019

édito

par Alain MATHIO

Président de l'Adapei du GERS
et vice-président de l'Agapei

En 1968, il existait peu d'établissements susceptibles d'accueillir les enfants en situation de handicap mental dans tout l'hexagone et particulièrement dans le GERS.

Les parents étaient devant le choix cornélien de garder leurs enfants à la maison, sans aucune prise en charge, ou de les placer en internat à l'extérieur du département ou en hôpital psychiatrique. M. Gabriel DUPRÉ qui était un parent dans cette situation, a décidé d'agir et a regroupé autour de lui quatre ou cinq familles touchées par le handicap mental. Il y avait en particulier les familles CURDI, AVEZAC, et GUERIN. Ce petit noyau de parents a réussi à force de courage et de persévérance à créer l'Adapei le 4 novembre 1968 puis cette association a ouvert tous les établissements que nous connaissons aujourd'hui.

La création de l'Adapei du GERS a été soutenue dans un premier temps par le Président de l'Adapei de la Haute-Garonne d'alors, créée dix ans auparavant. Ce dernier a épaulé par ses conseils notre association lors des premières réunions. Ainsi nos deux associations partagent un destin lié depuis déjà très longtemps. Par la suite, Vidiane COURET, qui avait une formation d'enseignante s'est engagée très fortement dans notre association et a pris la direction du premier IME en 1975, sous la présidence de Gabriel DUPRÉ, lorsqu'il a ouvert ses portes dans une aile de l'ancien hôpital Pasteur en 1975. Local mis à disposition par la DASS sur injonction du Préfet. En 1977, un second IME naissait à Condom. Puis en 1978, le Centre d'Aide par le Travail de la Caillaouère à Auch, a vu le jour, et a permis à de jeunes adultes handicapés mentaux d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités.

De 1979 à 2006 l'Adapei du GERS a créé ou repris la gestion de 14 établissements et services. En particulier, deux CAT à Condom et Fleurance, deux foyers de vie à Ladeveze et Montreal, trois services d'accompagnements à Auch, Condom, et Fleurance, un foyer hébergement et une ludothèque à Auch, un service d'éducation et d'aide à l'intégration scolaire.

En 2012, l'Adapei du GERS, sous la Présidence de Jean Bernard BOUCHER, a choisi de se regrouper avec les Adapei de la Haute-Garonne et du Tarn pour créer une nouvelle association l'Agapei.

En mai 2014, s'est ouverte la Villa Bleue, un foyer de vie, dont le projet a été porté par l'Adapei du GERS, puis finalisé par l'Agapei.

Afin de commémorer dignement ce cinquantième anniversaire, une manifestation exceptionnelle a été organisée le 10 octobre 2018, sur le site d'Espagnet, près de Marciac. Afin de mobiliser un maximum de personnes pour cet événement, la célébration de cet anniversaire a été couplée avec l'inauguration de la MAS et du FAM d'Espagnet qui ont été refaits à neuf et agrandis. Tous les adhérents de l'Adapei du GERS ont été invités à cette occasion. Cette journée qui s'est déroulée sous un soleil radieux, a été particulièrement réussie, et a rassemblé des personnes accueillies à Espagnet et Marciac mais aussi dans les ESAT et dans l'IME Les Hirondelles. Il y avait aussi de nombreux parents et professionnels, actifs ou retraités.

Après une longue vie de cinquante ans, dans la logique de regroupement des associations qui prévaut dans le secteur médico-social depuis quelques années, et qui avait été amorcée en 2012 avec la création de l'Agapei, l'Adapei du GERS s'est engagée dans un regroupement avec les deux autres associations fondatrices et l'Agapei pour constituer une seule et même entité. Cette démarche a pour objectif de renforcer la coordination entre professionnels et militants parentaux afin d'optimiser le fonctionnement de chacun et de lever un certain nombre de confusions dans l'image que nos associations militantes d'un côté et gestionnaire de l'autre pouvaient induire.

L'évolution de nos associations pour s'adapter à de nouvelles conjonctures ne doit pas nous faire oublier les fondateurs de nos associations parentales. Ils doivent rester un modèle et un exemple pour nous et les générations futures. Bien que la situation des personnes en situation de handicap ait progressé, il reste encore de nombreux combats à mener dans bien des domaines. Nous devons donc rester solidaires et mobilisés pour que la condition des personnes en situation de handicap continue de s'améliorer, aussi bien sur le plan de leur prise en charge que sur celui de leur inclusion dans notre société ■

DANS CE NUMÉRO

Éditorial (p.1)

Dossier signé (p.2/6) :

Construire notre avenir

ADAPEI 31 (p.7/9)

ADAPEI 32 (p.10/11)

Vie des établissements

Vie associative

Brèves (p.12)

ADHÉREZ !

Pour réaliser nos missions et mener nos projets à leur terme, nous avons besoin de soutien !

Adhérents, faites connaître nos associations autour de vous, chaque nouvelle adhésion, chaque don, nous permettent d'avancer...



Construire notre avenir

Adapei 31 + Adapei 32 + Adapei 81 + Agapei = **Agapei**



DOSSIER SIGNÉ

Dans le dernier exemplaire de notre journal associatif Signes de Vie, un article annonçait que les Administrateurs de l'Agapei et les Membres du Comité de Direction Générale s'étaient retrouvés lors d'un séminaire mi-septembre, pour lancer la réflexion sur l'opportunité de réunir nos quatre associations (les trois Adapei fondatrices et l'Agapei) en une seule association.

L'article précisait que la finalité principale était de se regrouper pour être plus fort face aux changements en préparation dans le secteur, tant du point de vue de la gestion que de la place des parents dans le parcours de vie de leur enfant. L'objectif annoncé était de permettre en juin 2019, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire de chacune des quatre associations, de se prononcer sur les modalités de ce regroupement. Il est donc temps de revenir sur cette information importante, sur les raisons qui ont conduit à ces réflexions et à ce travail, sur la situation aussi précise que possible à la date de sortie de ce journal et sur les perspectives d'avenir à court et moyen terme.

UN PEU D'HISTOIRE RÉCENTE

Dans le Rapport Moral et d'Orientation que j'ai présenté lors de l'Assemblée Générale de l'Adapei 31 en juin 2018, je rappelais que nous travaillions depuis de nombreuses années, en étroite collaboration, avec les autres Adapei fondatrices de l'Agapei, l'Adapei 32 et l'Adapei 81 ; Alain MATHIO Président de l'Adapei 32 rappelle fort justement les liens qui existent entre nos associations quasiment depuis leurs créations il y a plus de cinquante ans.

Ce travail en commun s'était concrétisé en 2010 par la création d'une association spécifique de gestion, l'Agapei, l'Association de Gestion d'établissements et services pour personnes en situation de handicap, devenue alors la structure unique de gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) préalablement gérés par les trois Adapei fondatrices. Ces dernières ont bien sûr maintenu leur existence sur leurs territoires respectifs, se portant garantes de la continuité d'un accompagnement respectueux de leurs principes et de leurs valeurs.

L'objectif de ce rapprochement et de la création de l'Agapei tendait à :

- Assurer une gestion et une administration plus optimisées des établissements et services sur l'ensemble du territoire couvert par les trois Adapei et garantir l'offre de services ;
- Sécuriser et développer le dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'esprit des valeurs du mouvement parental ;
- Renforcer la qualité technique des pratiques et s'ouvrir à l'innovation ;
- Répondre aux exigences de la nouvelle gouvernance des politiques sociales.

La mise en place de cette entité de gestion dédiée a notamment impliqué le transfert des autorisations d'exploitation, des budgets afférents aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, des salariés attachés à ces ESMS et aux activités de siège, du patrimoine immobilier, des équipements et matériels, des contrats liés au fonctionnement des établissements et services, ...

Je vous avais aussi informés, lors de cette Assemblée Générale, qu'au niveau de l'Agapei, nous avons initié une réflexion sur notre fonctionnement général depuis le rapprochement des Adapei du Gers, de la Haute-Garonne et du Tarn, et la fondation de l'Agapei ; avec une volonté - celle de continuer à améliorer les choses - et un principe - celui de n'exclure aucune voie, aucun scénario, notamment en termes d'organisation.

N'était pas à exclure a priori un regroupement des associations, selon des modalités bien sûr à définir ; ceci, à une condition essentielle, celle de ne pas conduire à une déstabilisation du cœur de notre dispositif, à savoir le bon fonctionnement de l'Agapei, au regard de la priorité des priorités qu'était, et qu'est toujours, l'intérêt de la Personne Handicapée.



IME Adapei 31 ©Lætitia Fourgeaud



Le moment est donc venu, un an plus tard, d'informer nos adhérents à travers nos instances, le Conseil d'Administration en premier lieu et déjà bien au courant, et l'Assemblée Générale qui se tiendra cette année à l'ESAT le Vignalis, Restaurant de l'ESAT, 1 chemin Pastel 31130 Flourens, le 18 juin à 17h30 ; j'espère une participation nombreuse car cette Assemblée Générale, comme on va le voir, va revêtir un caractère particulier, et ô combien important. Mais le but de cet article est d'anticiper sur cette Assemblée Générale et de donner aux lecteurs de Signes de Vie un maximum d'informations préalables.

UN SÉMINAIRE RICHE ET PRODUCTIF

Revenons donc sur le séminaire de mi-septembre au cours duquel, pendant deux journées pleines, administrateurs et professionnels ont échangé, en toute liberté, sur le fonctionnement de l'Agapei, sur ses points forts, sur ce qu'il y aurait lieu à améliorer. Les travaux, riches, ont été structurés autour de trois ateliers qui ont travaillé indépendamment les uns des autres sur la Gouvernance, la Vie Associative et l'évolution des Statuts.

La restitution des travaux de chaque atelier, pour laquelle l'aide de Jean-Dominique TORTUYAUX, ancien Directeur Général de la Fegapei, qui animait le séminaire, et Olivier SMALLWOOD, Avocat associé chez ELEOM Avocats, spécialiste du droit des associations et des fondations, aura été extrêmement précieuse, a conduit à une conclusion partagée par tous, celle de se réorganiser avec la volonté de se regrouper dans une association unique, qui serait gestionnaire comme l'est l'Agapei, qui serait parentale et militante comme le sont les Adapei.

Les participants à ce séminaire sont en effet partis du constat que l'Agapei, plus de six ans après sa création par les trois associations fondatrices, neuf ans après les premiers rapprochements entre l'Adapei 31 et l'Adapei 81, puis l'Adapei 32 :

- Fonctionnait parfaitement bien ;
- Était sécurisée ;
- S'était beaucoup développée avec de plus en plus de personnes en situation de handicap accueillies ou accompagnées ;
- Avait une trésorerie que beaucoup pourraient nous envier et une gestion saine.

Bref, tout le monde était satisfait du travail des professionnels de l'Agapei. Mais à côté de ce constat extrêmement positif, il a été aussi mis en évidence :

- Qu'il y avait indéniablement un "sentiment" d'éloignement des parents, des adhérents, des administrateurs des Adapei .
- Qu'il était souvent difficile pour l'Agapei, association de gestion, de parler de mouvement parental, militant et gestionnaire, comme l'immense majorité des associations du Mouvement Parental en France.
- Et qu'en corollaire, il était également difficile pour les Adapei de parler des établissements, car gérés par l'Agapei.
- D'où un message affaibli, une parole brouillée, vers l'extérieur, les pouvoirs publics, et même vers les parents, pour qui adhérer à une Adapei alors que son enfant est pris en charge par l'Agapei peut ne pas paraître logique.
- D'où des difficultés évidentes à expliquer notre fonctionnement, avec "deux casquettes à porter", ce qui n'est pas toujours simple.
- D'où la difficulté rencontrée par les parents pour proposer des projets nouveaux, des idées, aux professionnels de l'Agapei, et obtenir leur soutien pour la mise en œuvre de ces projets, soutien indispensable et sans lequel les Adapei fondatrices ne pouvaient être qu'affaiblies ?

À l'issue de ce séminaire, les participants ont tous convenu qu'un regroupement des quatre associations en une seule était la meilleure solution pour régler les dysfonctionnements et les difficultés rencontrées ; il n'y aurait alors plus qu'une association, parentale et gestionnaire, ce qui rapprocherait les parents et les adhérents, ce qui permettrait de parler aussi bien de mouvement parental que d'établissements, ce qui renforcerait le message car unique vers l'extérieur, les pouvoirs publics et les parents, ce qui simplifierait le fonctionnement de l'association, car beaucoup plus simple que la conjugaison des quatre fonctionnements.

C'est ainsi que la constitution d'un Comité de Pilotage, le "Copil Fusion", constitué de cinq administrateurs par département, du Directeur Général et de la Responsable Administrative et Juridique de l'Agapei, et appuyé par Maître Smallwood, a été constitué et s'est mis en ordre de marche pour mener le Projet à terme.

LE "COPIL FUSION", SES TRAVAUX

Le Copil était chargé d'élaborer les textes principaux, dans le respect du calendrier qui impose d'approuver, en particulier, les Traités de Fusion et les Statuts de la nouvelle association, avant le 30 juin d'une année de mettre en œuvre ce projet; nous avons donc l'objectif de convoquer les Assemblées Générales



MAS "Les Champs Pinsons" © Adapei 31



L'Adapei 31 manifeste © Laetitia Fourgeaud

Extraordinaires de chaque association le 30 juin 2019 au plus tard.

Éclairés et conseillés par Maître SMALLWOOD sur tous les aspects juridiques du Projet, les membres du Copil ont convergé rapidement sur le fait que l'association résultant de la fusion resterait une association "loi 1901" d'intérêt général, et non une association reconnue d'utilité publique présentant finalement peu d'intérêt, mais avec beaucoup de contraintes, ni une fondation, également très contraignante, avec un risque majeur de perte de pouvoir du Mouvement Parental sur cette association.

L'association résultant de la fusion resterait en effet ancrée dans le Mouvement Parental et donc affiliée à notre fédération nationale, l'Unapei.

Dans la mesure où lors d'une fusion d'associations, ces dernières transfèrent leurs biens à la nouvelle association et que des droits sont dus en proportion des biens transférés, dissoudre les quatre associations et en créer une cinquième aurait été très complexe, et de plus aurait eu un coût faramineux compte tenu des biens de l'Agapei qui, rappelons-le, détient tous les établissements et services depuis sa création.

Juridiquement parlant, l'Agapei doit donc être le "réceptacle juridique" de l'opération de regroupement. Dès lors :

- Soit on se dirigeait vers une opération dite de dissolution-dévolution, où chaque Adapei serait dissoute et transférerait ses biens à l'Agapei, chaque adhérent étant libre ou non d'adhérer à l'Agapei ;
- Soit on dirigeait plutôt vers une opération dite de fusion-absorption, où les quatre associations fusionneraient, chaque Adapei étant absorbée par l'Agapei, et ses adhérents automatiquement transférés.

C'est cette dernière option, de fusion-absorption, qui a été retenue et qui permet de mieux préserver l'avenir et de rassurer les parties prenantes, particulièrement les associations absorbées que seront les Adapei. Une telle opération doit en effet s'accompagner d'un traité de fusion entre l'association absorbante, donc l'Agapei, et chacune des associations absorbées, donc les Adapei 31, 32 et 81.

Les traités de fusion précisent les conditions de la fusion-absorption avec un article majeur qui définit, en contrepartie de l'apport effectué par chaque Adapei, les engagements de l'Agapei vis-à-vis de chacune d'elle. On peut en particulier préciser que l'Agapei s'engage à :

- Conserver à l'actif net transmis (biens immobiliers, biens et capitaux mobiliers) la destination, l'affectation et l'usage qu'ils avaient au sein des trois Adapei, et dans la continuité des actions engagées par celles-ci dans les Départements de la Haute-

Garonne, du Gers et du Tarn sauf à les destiner, les affecter et les utiliser aux fins d'actions transversales en accord avec les Conseils de Territoire respectifs.

- Reprendre en qualité de membres l'ensemble des adhérents des trois Adapei, y compris ses membres associés dans la Haute-Garonne et ses membres famille dans le Tarn.
- Modifier en profondeur ses Statuts et son Règlement Intérieur pour que ces derniers reflètent les modalités de fonctionnement et de gouvernance souhaitées d'un commun accord entre les Associations signataires ;
- Mettre en place une meilleure articulation des actions et représentations assurées, c'est-à-dire une meilleure interface entre "la vie professionnelle" et "la vie associative", pour une meilleure coordination et une meilleure efficacité. A ce titre, il serait notamment prévu :
 - > De tenir des rencontres régulières entre les Directions Territoriales et les Présidents des Conseils de Territoire, permettant un échange d'informations concernant notamment les projets développés sur les départements, les Directeurs des établissements et services pouvant être associés à des rencontres spécifiques ;
 - > D'inviter, en fonction des ordres du jour et des disponibilités de chacun, les Directions Territoriales aux réunions des Conseils de Territoire.

On aura donc noté parmi ces engagements la refonte des Statuts de l'Agapei, sur lesquels il y a aussi lieu de s'attarder un peu, pour comprendre aussi la notion de Conseil de Territoire, plusieurs fois mentionnée.

On aura donc noté parmi ces engagements la refonte des Statuts de l'Agapei, sur lesquels il y a aussi lieu de s'attarder un peu, pour comprendre aussi la notion de Conseil de Territoire, plusieurs fois mentionnée.

LES NOUVEAUX STATUTS, LE NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Comme déjà mentionné, les traités de fusion stipulent que l'Agapei s'engage à modifier en profondeur ses statuts et son règlement intérieur pour que ces derniers reflètent les nouvelles modalités de fonctionnement et de gouvernance. Si à la sortie de ce journal, le Règlement Intérieur n'est pas finalisé – mais le Copil y travaille – il n'en est pas de même pour les Statuts qui sont terminés et seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agapei le 28 juin, et présentés lors des Assemblées Générales Extraordinaires de chaque Adapei, en tant qu'annexe de chaque Traité de Fusion, soumis, lui, au vote des adhérents des Adapei, le 18 juin pour l'Adapei 31 et l'Adapei 81, le 21 juin pour l'Adapei 32. On ne va pas ici détailler tous les statuts, bien que chaque article ait son importance, mais revenir plutôt sur les points et les différences les plus importants par rapport aux statuts précédents. J'ai donc choisi de vous parler de ceux-ci.





©Adapei 32

LE NOM DE L'ASSOCIATION

Il est de bon ton de dire que le nom n'a pas d'importance, que ce qui compte, c'est ce que l'on fait au sein d'une association, et pas comment elle s'appelle. Mais je peux à côté de cela témoigner que chaque fois que le Copil a mis ce point à l'ordre du jour de ses séances, ces dernières ont toujours été très animées ; se mettre d'accord a été, on peut le dire, relativement compliqué entre ceux qui ne souhaitaient pas changer le nom de l'Agapei et ceux qui souhaitaient le faire.

Mais comme le nom est la première information que l'on voit sur la page de garde des statuts, je commence par-là et confirme que l'acronyme ne change pas, mais que l'Association de Gestion d'établissements et services pour personnes en situation de handicap, l'Agapei jusqu'au 30 juin, deviendra l'association AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes En situation de handicap, l'AgaPei, à partir du 1er juillet.

Ce nouveau nom est fort en symbole, car si l'Agapei était avant tout reconnue comme une excellente association de gestion, l'AgaPei continuera à gérer, toujours avec cette excellence reconnue, ses établissements et services, mais le P met en avant l'affirmation du modèle associatif parental et militant, basé sur la triple expertise des personnes handicapées, des parents et des professionnels, et donc l'innovation coconstruite avec tous les acteurs.

LES ADHÉRENTS, LEUR REPRÉSENTATION

On pourrait penser que la réunification des quatre associations n'a pas d'impact sur les adhérents et leur représentation. C'est vrai dans l'absolu, les membres actifs de l'Agapei jusqu'au 30 juin étant les associations fondatrices, et leurs membres actifs, exerçant leurs droits par les organes de leurs associations.

Aux assemblées générales de l'Agapei, chacune des Adapei dispose de trente droits de vote, exercés par trente délégués au plus dont au moins les deux tiers sont administrateurs de leur Adapei. Chaque délégué peut porter deux droits de vote et disposer de deux procurations, pouvant ainsi disposer de six droits de vote lors des délibérations. En pratique, l'immense majorité de ces délégués sont des administrateurs, et même parfois peu nombreux puisque chaque délégué présent peut donc porter jusqu'à 6 droits de vote.

À partir du 1^{er} juillet, les adhérents de l'AgaPei seront les adhérents des Adapei fondatrices, automatiquement transférés à l'Agapei. Pour l'année 2019, au niveau de la Haute-Garonne, les membres associés de l'Adapei 31 deviendront adhérents de l'AgaPei et à partir de 2020, ils choisiront de rester adhérents en payant la même cotisation que les autres adhérents (qui en Haute-Garonne devrait baisser d'environ 25% par rapport à la cotisation de base actuelle), ou deve-

nir membre bienfaiteur en donnant la somme qu'ils souhaitent.

Lors des assemblées générales de l'AgaPei, dont la première devrait se tenir en juin 2020, c'est l'ensemble des adhérents des 3 départements qui seront convoqués et qui auront à se prononcer sur les délibérations. Quand on ajoute ces adhérents, ce sont donc 500 à 600 personnes qui recevront cette convocation, ce qui n'a donc en effet rien à voir avec ce qui se passe actuellement : chaque adhérent ou membre associé d'une de nos Adapei actuelles pourra donc assister aux assemblées générales de l'AgaPei et se prononcer sur les délibérations qui seront soumises à leurs votes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES CONSEILS DE TERRITOIRE

On vient de voir que comme il n'y aura plus qu'une association, il n'y aura plus qu'une Assemblée Générale, et non plus quatre ; de même, il n'y aura plus qu'un Conseil d'Administration, et non plus quatre.

Au niveau du Conseil d'Administration, la représentation de chaque territoire respectera une certaine logique par rapport au poids de chaque territoire (actuellement chaque Adapei y est représentée par le même nombre d'administrateurs), sans pour cela résulter d'un calcul strictement proportionnel qui conduirait à une trop forte représentation d'un seul des trois territoires, la Haute-Garonne bien sûr. Le Conseil d'Administration de l'AgaPei sera donc constitué des trois collèges suivants :

- Représentants de territoire : de quatorze à dix-huit administrateurs, Conseillers Territoriaux par ailleurs, répartis de la sorte à la date de la fusion :
 - > De sept à neuf administrateurs proposés par le Conseil de Territoire de la Haute-Garonne ;
 - > De quatre à cinq administrateurs proposés par le Conseil de Territoire du Tarn ;
 - > De trois à quatre administrateurs proposés par le Conseil de Territoire du Gers.
- Personnes en situation de handicap : trois administrateurs, un par territoire, personnes en situation de handicap accueillies ou ayant été accueillies dans un dispositif géré par l'AgaPei.
- Personnes qualifiées : trois experts reconnus dans le domaine du handicap, cooptés par les autres administrateurs.

Il n'y aura donc qu'une AG et qu'un CA ; et pourtant, ce qu'on appelle la Vie Associative, les actions de proximité, les activités en lien avec les autorités locales, les établissements, à travers bien sûr la hiérarchie de ces derniers, non seulement vont perdurer, mais vont bien évidemment pouvoir être amplifiés et être encore plus efficaces. .



MAS "Les Champs Pinsons" ©Lætitia Fourgeaud



C'est pour cela que la zone géographique couverte par l'AgaPei s'appuiera en fait sur des territoires et à la date de la fusion des associations, il a été convenu que le plus simple, dans un premier temps, était que ces territoires soient au nombre de trois, correspondant aux départements actuels. Chaque territoire sera organisé par son Conseil de Territoire, dont les premiers Conseillers Territoriaux seront en fait les Administrateurs actuels ou élus lors de l'Assemblée Générales de l'Adapei concernée. Une procédure sera ensuite mise en place pour que chaque adhérent du territoire qui souhaiterait s'impliquer et militer dans la Vie Associative puisse intégrer le Conseil de Territoire de son département ou de celui qu'il aura choisi si sa résidence n'est pas dans un des territoires de l'AgaPei ou s'il a des attaches dans un des autres que le sien.

Sur son territoire, le Conseil de Territoire animera et fédérera les initiatives, actions ou représentations dans le cadre de ses missions et prérogatives qu'on peut résumer de la sorte :

- **Accueil et Écoute** : il apporte en particulier aide et soutien aux familles des personnes en situation de handicap dans le cadre des démarches menées auprès des autorités administratives compétentes, des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et des dispositifs relevant du milieu ordinaire.
- **Animation et Promotion** : il programme et coordonne les manifestations festives, culturelles et sportives qui peuvent être organisées notamment par les établissements et services de l'AgaPei et/ou par les parents des personnes qui y sont accueillies.

Le Conseil de Territoire peut participer à la promotion des actions de l'Association aux fins notamment d'obtenir des ressources et financements complémentaires.

Il assure, sur demande du Président de l'Association ou en appui des instances associatives, la promotion et la défense, en tous lieux et auprès de tous partenaires, de la cause du Handicap.

- **Représentation** : Le Conseil de Territoire participe, sur demande du Président de l'AgaPei ou en appui des instances associatives, à la représentation de l'AgaPei auprès des autorités administratives et des partenaires relevant de son territoire (conseil départemental, délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé, MDPH, éducation nationale, établissements hospitaliers, services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, autres acteurs évoluant sur le champ du handicap...), selon des modalités à fixer.
- **Commissions thématiques et Projets** : Le Conseil de Territoire participe à la réflexion sur les thématiques et les projets significatifs en matière de handicap sur son territoire, le cas échéant dans le cadre d'une réflexion transversale et commune aux trois territoires, menée sous la supervision et/ou la

coordination du Comité Scientifique, Technique et de l'Innovation. Il participe aussi, bien évidemment, aux Comités de Suivi et aux Comités de Pilotage sur son territoire..

Voilà en quelques mots ce que l'on peut dire à ce jour au sujet de cette importante évolution de nos associations, Adapei et Agapei.

Si le vote des adhérents de chacune des quatre associations le confirme lors des Assemblées Générales Extraordinaires de juin, cette opération de fusion de l'Agapei et des trois Adapei fondatrices sera mise œuvre dans le respect des valeurs communes qu'elles partagent.

Pour de plus amples informations, un dossier exhaustif contenant tous les documents nécessaires à cette opération, Traité de Fusion, Statuts, rapport du Commissaire à la Fusion, comptes, etc., est disponible au Siège de chacune des associations à partir d'un mois avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit mi-mai pour les Adapei et fin mai pour l'Agapei. Chaque adhérent peut demander à consulter ce dossier.

Je compte sur la présence de l'ensemble de nos adhérents lors de ces Assemblées Générales. ■

Michel STAROZINSKI,
Président de l'Adapei 31 et de l'Agapei



©Adapei 32



L'université de l'Adapei 31 © Pascal Pariselle

ACHETER DES BRIOCHES, ÇA SERT SURTOUT À ÇA !

MAS FAUSTINE

LA MAS FAUSTINE À DISNEYLAND PARIS.

La Mas Faustine à Disneyland Paris © Adapei 31



Ce séjour à Disneyland Paris du 02 au 04 octobre 2018 concernait 4 résidents du pavillon LULEA : Virginie PIRES-GRÉGORIO, Chloé MEYER, Blérim HAJZERI, Cédric BOULAIS et une résidente du pavillon MALAWI : Sophie MARTIN. Équipe pluridisciplinaire : 5 AS (aide-soignant) / AMP (aide médico psychologique), 1 IDE (infirmière), 1 veilleuse de nuit, 1 éducatrice-coordonnatrice et 1 chauffeur de bus.

Départ de la Mas Faustine vers 9h30 avec un trafic TPMR (Transport Personne Mobilité réduite) et un bus avec Chauffeur. Arrivée vers 20h avec un très bon accueil du personnel Disney. Les résidents étaient enthousiastes et heureux de découvrir un nouvel "univers" atypique. Malgré la fatigue du trajet, le repas au restaurant de l'hôtel Cheyenne s'est très bien déroulé. Un grand choix dans le buffet avec différentes saveurs et textures étaient proposés. Un vrai régal pour les papilles !!! L'installation dans les chambres s'est faite en parallèle avec un groupe de professionnels afin que les jeunes les intègrent dès le repas terminé.

Deuxième jour, réveil matinal afin de pouvoir bénéficier du parc le plus tôt possible. Petit déjeuner dans le "saloon" privatisé de l'hôtel.

Avant de partir avec la navette pour le monde féérique, une séance photo avec Mickey s'est imposée !

Grâce aux cartes d'accès prioritaires, nous avons pu bénéficier plus rapidement de plusieurs attractions, spectacles, séances photos avec les personnages Disney :

- Rencontre avec Pluto, Minnie et Mickey.
- Visite des quartiers Frontierland, Adventurland, Fantasyland et Discoveryland.
- Attractions avec l'ensemble du groupe : "Le Passage Enchanté d'Aladdin", "Le Château de la Belle au Bois Dormant", "La Tanière du Dragon", "Alice's Curious Labyrinth", "It's small world".
- Attractions avec certains résidents du groupe : Raiponce dans le pavillon de la princesse, "Buzz Lightyear Laser Blast".
- Spectacle et parade au Théâtre du Château.
- Balade au "Liberty Arcade", à "Town Square" et à "Central Plaza".
- Shopping.

Le repas du midi s'est déroulé au majestueux restaurant "Plaza Garden". Après une belle journée bien remplie, direction le restaurant le "Billy Bob". Retour à l'hôtel vers 22h par la navette avec les yeux débordant de rêve et de magie. Le fait de dormir dans un lieu atypique tel que l'hôtel Cheyenne a également participé à rendre ce séjour inoubliable. Un séjour chez Disney n'aurait pas été complet sans assister au spectacle et à la parade au Théâtre du Château.

Jeudi matin : Départ du parc vers 10h. Le beau temps nous a accompagné jusqu'à l'arrivée sur la Mas. Bonne humeur et rigolade au rendez-vous. Arrivée à 23h30 sur la Mas Faustine. Chacun a retrouvé son lit et était prêt à faire une bonne longue nuit.

Un grand merci à l'Adapei 31 pour son soutien financier ainsi qu'à l'équipe encadrante sans qui ce séjour n'aurait pu être mené ■

Les animateurs et les résidents

LE FOOT EN FÊTE

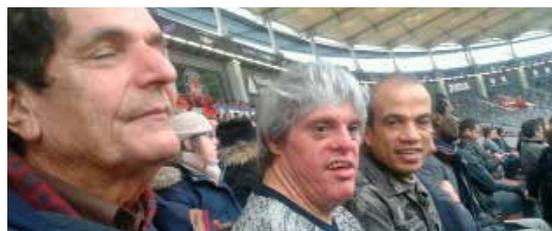
MATCH TOULOUSE DIJON AU STADIUM

Match Toulouse Dijon au Stadium le 2 décembre 2018. 57 places offertes par l'Adapei 31 avec le bénéfice de l'Opération Brioches 2018. 8 établissements représentés : Clermont Capelas / Le Comtal (FV et FH) / La Demeure Saint-Orens / FH La Demeure / FAM de St Orens / MAS des Champs Pinsons / Résidence Pierre Ribet

Enfin le jour du départ pour le match attendu Toulouse-Dijon. Le service d'hébergement du Comtal s'est déplacé au stadium. "Nous avons attendu avec impatience le coup d'envoi. Après avoir supporté le TFC et les avoir encouragés, le score final était de 2-2

Les résidents et l'accompagnateur sont retournés à Saint-Gaudens avec des étoiles dans les yeux et certains ont même acheté des vêtements aux couleurs du Club ! Nous remercions toutes les personnes qui ont permis que cette sortie se réalise. "

MAS des Champs Pinsons : "Jean-Louis et Nicolas étaient très contents et très investis et ils vous remercient pour le match ! Et nous les éducateurs aussi :



Des spectateurs attentifs © Adapei 31

Merci beaucoup pour ce moment ! "

Résidence Pierre Ribet : Des spectateurs attentifs.

Esat Clermont Capelas : "On s'y croyait avec notre équipe. Quel spectacle !" ■

Les fans de foot

adapei 31
l'accueil, ensemble et au quotidien



VIE DES ÉTABLISSEMENTS



LOISIRS, SPORTS, CONVIVIALITÉ ET FRATERNITÉ



Carnaval de Limoux © Adapei 31

TÉMOIGNAGES

Nous avons recueilli des témoignages des personnes utilisatrices qui par leur joie et plaisir se passent de commentaires :

Sidonie GELOT : Je vais au Club Alouette depuis une vingtaine d'années. J'aime faire les activités à la journée et les week-ends à thème. Je trouve les activités sympas et intéressantes. Je retrouve mes amies et mes connaissances avec lesquelles Je passe de bon moment et je m'amuse. Je suis contente et satisfaite de participer aux activités du Club Alouette.

Laurent MULES : Le Club Alouette c'est bien organisé. Moi, je m'occupe des activités avec les animateurs du Club. Il y a beaucoup d'activités : la galette des Rois, le week-end à la mer, le carnaval de Limoux, le repas dansant... On peut choisir l'activité que l'on veut. Moi j'aime le week-end de juin à la mer et le carnaval et le repas dansant. Il y a une bonne ambiance et tous se passe bien. Je suis content de faire partie du Club Alouette.

Norbert Dupont : J'aime le Club Alouette. J'aime participer au repas dansant et j'aime danser. Au Club je retrouve ma copine au repas dansant. Le repas est bon. Je m'amuse beaucoup avec mes copines quand je suis au Club Alouette.

Grégory Kitic : Le Club Alouette j'aime parce que je vais au carnaval de Limoux pour faire la fête. On s'amuse ensemble et on rigole. Moi je prends des photos souvenirs avec mes amis. Aussi, on mange bien. C'est super génial

Jacques LAFARGE : Le Club Alouette c'est bien. Leucate c'est ma sortie préférée. Je vais au Club avec mon frère pour voir les copains.

Benjamin GASNIER : J'adore les sorties du Club. Elles sont toutes différentes et j'aime voir les amis. J'aime la sortie du carnaval de Limoux.



Le Mirotaure de la Halle aux machines © Adapei 31

Depuis des années l'Adapei 31 s'est attachée à créer des structures pour cela. Le loisir, pris au sens large (activité sportive, culturelle, moment de rencontre et de partage) apparaît comme une source de stimulation sensorielle, intellectuelle et sociale nécessaire à l'épanouissement. Il permet de développer confiance en soi, autonomie.

La commission Fêtes et Loisirs et le Club Alouette sont à la manœuvre depuis longtemps ainsi que depuis quelques années l'ASL 31 (Association Sportive et de Loisirs de la Haute-Garonne).

LE CLUB ALOUETTE

Il existe depuis 1974. Organisation souple avec une grande autonomie, le Club permet à des personnes (jeunes gens pour

la plupart) toutes bénévoles de donner de leur temps et de leur amitié à des personnes accueillies dans nos établissements grâce à l'organisation de sorties ou de séjours en week-end.

Le Club fait partie de l'Adapei 31. Il peut donc profiter de son aide financière et fonctionne également grâce aux contributions des participants.

En 2019, le Club Alouette fait "peau neuve" et se structure avec un(e) coordinateur(trice) dont les missions sont de créer de nouveaux loisirs, de nouvelles sorties et d'animer les bénévoles".

Nicole DEIBER

L'ASL 31, ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS DE LA HAUTE-GARONNE

Elle a été créée en juillet 2005 pour faciliter et valoriser les activités sportives dans et hors des établissements. Grâce à celles-ci, l'ASL31 favorise la rencontre avec d'autres, la socialisation et l'entraide. Cécile JANIS, professionnelle de l'IME détachée à mi-temps par l'Agapei coordonne l'ensemble des activités proposées. Affiliée à la Ligue Nationale du Sport Adapté, l'ASL31 permet aux personnes accueillies et sous licence sportive, de participer à des manifestations sportives organisées par la Ligue Régionale du Sport Adapté, de faciliter les activités organisées par les établissements dans le cadre de leur projet et des projets d'accompagnement personnalisés. A ce jour, l'Association Sport et loisirs de la Haute-Garonne regroupe l'ensemble des usagers des établissements et services médico sociaux de l'Agapei qui en font la demande.

Ses objectifs :

- Favoriser l'inclusion, l'autonomie, l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental par la pratique des activités physiques et sportives, l'accès aux loisirs et à la culture ;



Ses moyens :

- Organisation des manifestations, journées, compétitions, stages
- Affiliation à une ou plusieurs fédérations sportives
- Partenariat, coopération et collaboration destinées à faciliter les missions de l'association
- Organisation de conférences
- L'ASL 31 c'est en 2018 : 369 licenciés dont 226 hommes et 134 femmes

Dès la fusion des quatre associations comme présentée dans le dossier du Président Michel STAROZINSKI, l'ASL 31 deviendra vraisemblablement l'ASL -tout court- dans un pôle APSA AgaPei (Activités Physiques et Sportives Adaptées) intervenant sur les trois départements. Un groupe de professionnels travaille sur sa mise en place et sa structuration.

Ses objectifs :

- Diffusion des bonnes pratiques en fédérant l'ensemble des intervenants APSA
- Règlementation/veille juridique
- Mutualisation des cycles d'activités inter établissements
- Formation
- Mise en place d'un projet Sport et Santé
- Permettre une pratique plus régulière pour tous

Nicole DEIBER avec l'amicale collaboration de Cécile JANIS pour l'ASL 31

LE TRIPODE ENFIN DÉTRUIT !

Henri GRECHEZ, ancien Président de l'Agapei et Président d'Honneur de l'Adapei31 attendait ce moment depuis 20 ans ! Le 9 janvier dernier, Michel STAROZINSKI, Président et Louis MARZO Directeur Général de l'Agapei avec Maryse PRAT, Directrice Générale de La Cité Jardins et Françoise LOFFICIAL, Directrice de l'Unité de Gestion Flourens ont donné le signal du premier coup de pelle de destruction du Tripode.

De nombreuses personnes, professionnels et anciens résidents ont assisté avec joie mais aussi beaucoup d'émotion à cet événement. Ce foyer construit il y a 43 ans était, à l'époque, un modèle mais avait terriblement vieilli et n'était pas réhabilitable.

Il fallait donc le raser ! Sur les ruines du Tripode, un nouveau projet verra le jour : un foyer d'hébergement de 20 places, des bureaux, un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et un immeuble de 36 logements sociaux dont 12 seront réservés à l'Agapei permettant ainsi une offre d'habitat inclusif.



Emotion et joie du public © Adapei 31

Le Président a donné rendez-vous à l'ensemble des participants pour l'inauguration de ce nouvel ensemble.

Nicole DUCOUSSO

PYRHANDO



L'ESAT Clermont Capelas s'est engagé dans Pyrhando pour l'édition 2019 !

C'est une manifestation qui regroupe des travailleurs d'ESAT ou des personnes accueillies en Foyer de vie. Cette randonnée peut se pratiquer à pied, en VTT ou à cheval. Organisée sur tout l'été et sous forme de

relais entre les établissements, chaque samedi, 2 équipes transmettent le flambeau à deux nouveaux groupes pour relier la Méditerranée à l'Atlantique.

Le départ de Pyrhando 2019 sera donné à Argeles sur Mer (Pyrénées Orientales) le 15 juin et l'arrivée aura lieu à Anglet (Pyrénées Atlantiques) le 14 septembre. Pour l'équipe de Fontenilles, la prise de relais s'effectuera le 17 août et les participants marcheront jusqu'au 24 août. 11 travailleurs vont participer à ce projet encadré par 4 accompagnateurs. Ils marcheront entre 6 heures et 8 heures par jour. Une personne de l'établissement réalisera Pyrhando à cheval avec l'équipe équestre et une autre intégrera le groupe vététiste.

Le coût du projet reste élevé et tout soutien substantiel sera apprécié,

Lien pour vos dons (défiscalisables) :

<https://ugclermontcapelas.wixsite.com/pyrhando2019>



ADAPEI 31 : DES PARENTS À L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous accueillent au siège de l'Association tous les mardis de 14h30 à 16h30 (sauf juillet et août). De préférence sur rendez-vous ou par téléphone : **05 82 75 12 58** Vous pouvez aussi les contacter par courriel : asf@adapei31.com Pour plus d'informations, pensez à consulter régulièrement notre site www.adapei31.com

10 OCTOBRE 2018 : L'ADAPEI DU GERS FÊTE SES 50 ANS - LA JOURNÉE EN IMAGES



Un gâteau monumental © Adapei 32

C'est par une magnifique après-midi ensoleillée d'automne que l'Adapei du Gers a fêté ses 50 ans, à la suite de l'inauguration du FAM et de la MAS d'Espagnet.

Depuis le matin était projeté en continu dans une salle un petit film retraçant ces 50 années, ainsi qu'un film sur l'histoire d'Espagnet. De nombreuses photos décoraient l'intérieur du chapiteau.



Les belles voitures du Tacot Club © Adapei 32

Après le discours du Président Alain MATHIO s'est tenue une table ronde animée par Josée Bernard CASSAGNE journaliste à RFM, avec entre autres la participation de Sylviane COURALET, ancienne Directrice Générale, Jean Bernard BOUCHER, ancien président de l'Adapei du Gers, Thierry FERNANDO, directeur de l'UG Ladeveze Pierre ZENONE, ancien directeur de l'ESAT et Alain MATHIO.

Dans le même temps, les personnes accueillies, venues des différents établissements gersois de l'Agapei, ont pu faire des ballades en vieilles voitures grâce au Tacot Club d'Auch, venu pour l'occasion avec plusieurs véhicules anciens. Une grande joie pour tous !

On choisit une voiture à son goût, ouverte ou pas, et c'est parti pour une dizaine de minutes sur les routes alentour. Tous ont pu profiter d'au moins un tour.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour du buffet pour souffler les bougies et partager un superbe gâteau d'anniversaire. Enfin un lâcher de ballons multicolores dans le ciel bleu a clôturé cette après-midi conviviale. Un grand merci à tous les bénévoles, parents, amis et professionnels, et en particulier à Thierry FERNANDO qui nous a si bien reçus sur le site d'Espagnet. ■



Le lâcher de ballon © Adapei 32



VIE ASSOCIATIVE



Le domaine d'Espagnet © Adapei 32

Après la Villa Bleue de Marciac, c'est sur le domaine d'Espagnet que se sont poursuivis les travaux de rénovation. Ce matin 10 octobre 2018, c'est l'inauguration des nouveaux locaux de la MAS et du FAM. Après les traditionnels discours d'accueil, le ruban tenu par 2 résidents est coupé par Michel STAROZINSKI, président de l'Adapei, dans une fort joyeuse ambiance.

Ensuite une visite des lieux a été proposée par petits groupes d'une quinzaine de personnes, pour éviter de déranger les résidents dans leurs activités. Chaque groupe était accompagné d'un professionnel de l'établissement. Les résidents présents, bien préparés à cette invasion inhabituelle de leurs lieux de vie, n'ont pas semblé perturbés dans leurs habitudes. Tout a été vraiment pensé pour le bien être des personnes accueillies et nous ne pouvons que saluer le magnifique travail accompli par le directeur Thierry FERNANDO et toute son équipe de professionnels, tous très investis dans l'accompagnement des personnes et le bon fonctionnement de l'établissement.

En fin de matinée, un groupe de jeunes de l'école de musique de Marciac nous a offert un petit récital et les enfants de l'IME des Hirondelles ont chanté avec émotion "le pouvoir des fleurs". Tous ont été très applaudis.

Nous nous sommes ensuite retrouvés sous le grand chapiteau pour un apéritif et un repas bien sympathique, avant les festivités de l'après-midi pour les 50 ans de l'Adapei du Gers ■



Chorale des jeunes de l'IME © Adapei 32



Musiciens école de jazz de Marciac © Adapei 32



M. Starozinski coupe le ruban © Adapei 32

DES PARENTS À L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous renseignent par téléphone au **06 27 57 49 99** et peuvent vous rencontrer sur rendez-vous.

Brèves



L'ÉQUIPE SIGNES DE VIE

Directeurs de la Publication

Alain MATHIO
Michel STAROZINSKI

Groupe de Rédaction

Françoise DARMAILLACQ
Nicole DEIBER
Nicole DUCOUSSO
Martine PICARD - MESSELIER
Joëlle PRUDHOMME
Serge VIALONGA

n° ISSN 1761-7995

Conception graphique

www.pariselle.fr

Impression

SGI Toulouse

Photos

© Adapei 31 / Adapei 32

Siège social Adapei 31
6 rue Alaric II
31000 TOULOUSE
Tél. 05 31 98 88 99
www.adapei 31.com

Siège social Adapei 32
Château du Garros
Rue Jeanne d'Albret
32000 AUCH
Tél. 05 62 63 74 81
www.adapei 32.org

AVEC LE SOUTIEN DE

Crédit Mutuel



LE SERVICE CIVIQUE, C'EST QUOI ?

C'est un engagement volontaire et citoyen, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme (étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), où seuls comptent les savoir-être et la motivation, contre une indemnité. On peut l'effectuer auprès d'associations, de collectivités territoriales, sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Cette période est encadrée par un tuteur, qui nous accompagne également dans notre projet d'avenir. Il y a 9 grands domaines, dont la solidarité, et c'est dans celui-ci que nous avons choisi de nous investir. Notre engagement au sein de l'Adapei 31 concernait la participation au décroisement du monde du handicap à travers la création d'outils de communication et l'organisation d'événements favorisant les rencontres et l'inclusion. Pour cela notre mission principale consistait à identifier les besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles, à mettre en place de nouveaux projets et de nouvelles activités pour eux. Cela passait notamment par une enquête de satisfaction que nous avons distribuée au plus grand nombre. Également, les autres missions que nous avons déjà réalisées concernaient des sensibilisations dans des écoles, l'animation d'une soirée ciné-débat, l'accompagnement des sorties du Club Alouette etc. Cette année nous aura permis de nous rendre utiles pour une cause qui nous tient à cœur tout en comprenant le fonctionnement d'une association. Cette expérience aura été très gratifiante pour nous.

Carine DUPOUY & Mélanie MASSONNIER
Volontaires service civique Adapei 31

UNE RETRAITE MÉRITÉE POUR DANIEL !

Daniel CAUMONT a fait valoir ses droits à la retraite après près de 40 ans d'activité professionnelle : Il a commencé à travailler au début des années 80 au CAT l'Occitan à la laverie puis est arrivé à l'Esat de Clermont Capelas le 13 décembre 1982, d'abord à la serre et au maraîchage puis à la sous-traitance.

La vie de Daniel est loin de se résumer à sa vie professionnelle, pour laquelle il a reçu la médaille d'argent du travail, Daniel c'est aussi un engagement associatif de longue date : adhérent de l'Adapei31 depuis 1988, et donc de l'Unapei, il est bénévole à la Commission Fêtes et Loisirs de l'Adapei31, membre du Comité Directeur de l'Association Sports et Loisirs 31, membre de la Commission Régionale Santé de l'Unapei Région. À noter également un immense investissement personnel lors du Congrès National de l'Unapei à Toulouse en juin 2015.

Cet engagement avait été reconnu par la Médaille du Bénévolat Unapei qui lui avait été décernée en 2016. Il est également administrateur de l'Adapei31 depuis 2018.



Daniel Caumont © Adapei 31

L'ensemble du Conseil d'Administration de l'Adapei31, du Comité Directeur de l'Association Sports et Loisirs 31, du Conseil d'Administration de l'Unapei Région et de tous les bénévoles qui l'ont côtoyé souhaitent à Daniel une longue et heureuse retraite très active car elle ne signifie pas la fin de ce bénévolat, au contraire, puisqu'il nous a annoncé qu'il serait encore plus disponible pour l'Agapei !

LE COMITÉ DE RÉDACTION

AGENDA



GERS

- > **Samedis 29 juin et 26 octobre** : Après-midis festifs
- > **Vendredi 21 juin 2019** : Assemblée Générale
- > **Septembre - date et lieu à déterminer** : Grillades d'automne

HAUTE-GARONNE

- > **18 juin** : Assemblée générale
- > **30 juin** : Fête de la musique à Mons
- > **Du 7 au 13 octobre** : L'opération brioches
- > **24 novembre** : Le loto à Balma
- > **16 novembre** : Colloque Autisme
- > **14 décembre** : Conférence sur l'autodétermination